

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 6 JUILLET 2015 à 19H**

**Séance ordinaire
Convocation le 30.06.2015
Affichage le 13.07.2015**

Etaient présents : Mmes, MM les conseillers municipaux :
Marie-Claire ROBEZ-MASSON, Natacha BAILLY, Agnès ROUSSEAU, Liliane REGAD,
Joséfa CHAUTEMPS, Michelle MILLET, Francis LESEUR, Dominique DELACROIX,
Christian BIENMILLER, Bernard DEFFONTAINE, Joël GAUTHIER, Guy ROUSSEAU,
Michel PRUVOT,

Absents excusés : M. Jean SARON a donné pouvoir à M. Francis LESEUR pour voter en son nom,

Secrétaire de séance : Joséfa CHAUTEMPS,
Secrétaire de mairie : Claire TESMOINGT,

Monsieur le maire propose au conseil d'ajouter deux délibérations ; l'une relative à l'autorisation de défrichage du futur lotissement communal et l'autre pour la création d'un poste d'ASEM ; le conseil accepte.

1. Approbation du compte-rendu du 8 juin 2015

En l'absence de commentaire le compte-rendu est **approuvé à l'unanimité.**

2- Délibération pour validation du PEDT

Mme REGAD explique qu'il est nécessaire de valider le nouveau Projet Educatif Territorial, pris pour trois ans (2015-2018), qu'il est identique au précédent excepté un point relatif au temps d'accueil des enfants arrivant par bus depuis Lajoux ; en effet il y a un battement de 10 minutes entre l'arrivée du bus et le début des TAP (temps d'activités périscolaires) ; il a donc été décidé que l'équipe encadrante prendrait en charge les enfants dès 15h35 et non plus 15h45.

Arrivée de Mme Michelle MILLET

Le conseil municipal prend acte.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275150701

3 – Délibération SIDEC opération n°15 30024 Eclairage Public Village

Monsieur PRUVOT informe qu'il convient de délibérer sur l'opération travaux « Eclairage public village » qui vient en complément des travaux précédents pour un coût total estimé à 6 626,98 € TTC.

Une aide à hauteur de 25 % peut être sollicitée auprès du SIDEC ce qui porterait le coût communal à 4 970,23 € selon la convention habituelle.

Le conseil municipal prend acte.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275150702

4- Délibération SICTOM :approbation du compte administratif et du rapport annuel

Monsieur le maire informe que les comptes du SICTOM sont sains et donne lecture du rapport annuel.

Il s'agit d'une information une délibération n'est pas nécessaire.

-Monsieur BIENMILLER demande où en est le projet relatif à la redevance incitative par habitant. Monsieur le maire informe que le SICTOM est contre l'adoption de ce système qui s'avère inefficace ; en effet les communes, ayant mis en place cette redevance, constatent que les déchets se retrouvent au pied des conteneurs mais non plus à l'intérieur.

-Pour information les déchets ultimes (bac gris) représentent 180,23 kg/an/hab. et les déchets recyclables (bac bleu) 48,12 kg/an/hab.

Soit un total de 228,35 kg/an/hab. pour une moyenne nationale de 335,6 kg/an/hab.

Monsieur le Maire félicite les hauts-jurassiens pour leur implication à trier !

5- Délibération autorisant le maire à ester

Monsieur DELACROIX explique qu'il y a eu lieu de procéder à une modification du zonage UBd à UT du PLU des parcelles 80 et 244 (8ha 8ca), section AP; ce dernier n'étant pas d'accord, a porté l'affaire en justice pour abus de pouvoir.

Le tribunal administratif a considéré leur requête inacceptable car non fondée.

Le SIVVL faisant appel il devient nécessaire d'autoriser le maire à ester et à choisir son avocat.

Monsieur le maire propose de retenir M^e SUISSA de l'agence Groupama, assureur de la commune, qui connaît bien le dossier du SIVVL.

Monsieur DELACROIX informe par ailleurs que la modification du PLU suit son cours et que le commissaire enquêteur vient d'être nommé.

Le conseil municipal prend acte.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275150703

6- Délibération modificative autorisant le défrichement des parcelles du lotissement communal

Monsieur DELACROIX informe, que dans le cadre du lotissement du Crêt Béloirbe, il est nécessaire de délibérer à nouveau sur la superficie du défrichement partiel des parcelles cadastrées section AE n°147, 513 et 515.

En effet cette surface doit s'étendre de 1,3 à 1,5 ha pour l'ensemble de l'opération, étant entendu que ces parcelles sont classées en zone AU1 du PLU, modifiant ainsi la délibération n°39275150602 du 8 juin 2015.

Le conseil municipal prend acte.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275150704

7- Délibération pour l'embauche d'une ASEM à mi-temps

Madame REGAD expose qu'il y a nécessité de créer un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles (ASEM) à mi-temps au vue du nombre d'inscriptions d'enfants à la rentrée 2015-2016.

Ce poste peut être créé dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion, pour une année renouvelable un an, où 85 % du salaire est pris en charge par l'Etat.

Une dizaine de personnes se sont proposées à ce poste et il convient, en concertation avec la commune de Lajoux, de procéder au recrutement.

Mme REGAD se charge de réunir la commission du personnel.

Le conseil municipal prend acte.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275150705

8- Suivi des dossiers en cours

- Lotissement du Crêt Béloirbe : Monsieur DELACROIX informe que, suite à la réunion de ce jour avec le SIDEC et l'équipe de Maîtrise d'œuvre, la consultation est prévue le 20 août, la réception le 25 septembre et l'ouverture des plis le 28 septembre ; si la consultation et l'attribution se présentent bien, il y a une possibilité pour que les travaux débutent en novembre ; ainsi les constructions seraient envisageables courant 2016.
Le projet de règlement de consultation nous parviendra d'ici la fin du mois de juillet.
Monsieur le maire remercie monsieur DELACROIX pour son implication dans ce projet.
- Mairie : Les plans ont été déterminés et la commune est dans l'attente du coût financier.
- Déneigement : monsieur le maire informe qu'il a accepté la proposition financière de monsieur Christian GRECARD qui interviendra pour le déneigement de l'hiver 2015/2016.
- Monsieur le maire rappelle que l'inauguration du platelage du lac a lieu jeudi prochain à 16h et demande des volontaires pour les préparatifs.
- Les résultats de l'étude des travaux pour la périscolaire arriveront dans le courant du mois de juillet.
- Monsieur DELACROIX informe que la première phase de la muséographie est terminée et invite les élus à se rendre au musée du lapidaire ; il rappelle que dans le cadre de la fête du patrimoine industriel, mercredi 8 juillet, Mme BALISSAT fera un exposé sur ce qu'est une muséographie.

9- Informations et questions diverses

- Monsieur le maire rappelle que ceux qui estiment que le coût du déneigement communal est trop élevé peuvent se tourner vers un déneigeur privé.
- Monsieur le Maire explique que, s'il a été favorable à l'idée de faire des économies sur les offices de tourisme, lors du bureau communautaire du 24 juin dernier il a exprimé son désaccord avec les ouvertures estivales de 15h à 18h de l'office de tourisme de Lamoura. Il regrette que les horaires aient été décidés sans concertation et adressera

prochainement un courrier au président de la Communauté de Communes pour privilégier une ouverture en matinée.

- Monsieur BIENMILLER explique qu'il est important d'adresser le bulletin municipal par courrier aux résidents secondaires, ce qui sera fait avec celui du mois de juillet.
 - Monsieur le maire remercie le Comité des fêtes pour la fête de la musique et madame ROUSSEAU informe qu'un « repas conté » aura lieu le 24 juillet à 19h30 à l'espace communal.
 - Monsieur BIENMILLER informe que le voyage du CCAS s'est bien déroulé, que la visite du musée « les machines à nourrir le monde » était vraiment très intéressante et les participants remercient la municipalité pour son engagement.
 - Monsieur GAUTHIER a constaté la vitesse démesurée à laquelle les automobilistes traversent le village et exprime l'importance de solutionner rapidement ce problème.
- Prochaine réunion du conseil municipal : lundi 7 septembre 2015 à 19 heures.

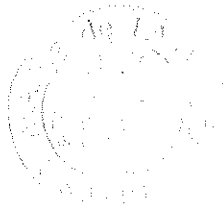
La séance est levée à 20h40.

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait d'acte conforme,

Le maire,



Francis LESEUR,



Le secrétaire,



Joséfa CHAITEMPS